



**RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2011
DU FONDS COMMUN DE CREANCES
FCC BIAT-CREDIMMO 2**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ARRÊTE
AU 30 JUIN 2011**

/))_essieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes du FCC BIAT – CREDIMMO 2 et en application de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux FCC et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons examiné le compte rendu d'activité du fonds arrêté au 30 juin 2011.

Nous avons procédé à la vérification des informations financières figurant dans le présent compte rendu d'activité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières présentées.

Fait à Tunis, le 16 Août 2011

**Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud ZAHAF**

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 MAI 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39 372,669 DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	269 695,408 DINARS
TAUX MOYEN	8.34%
TAUX PONDERE	8.14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :

LORS DE SA CREATION, LE FCC BIAT-CRDIMMO 2 A EMIS CINQ CATEGORIES DE PARTS POUR FINANCER CETTE ACQUISITION POUR UN MONTANT TOTAL DE 50 003 MILLE DINARS, LES CARACTERISTIQUES DES PARTS SONT TELLES QUE SUIT :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM+0.5%	TMM+1%	TMM+1.7%	TMM+ 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	J U I L L E T 2 0 1 1 6	A V R I L 2 0 2 0	A V R I L 2 0 2 0	Janvier 2022
rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

LES PARTS PRIORITAIRES SONT PROTEGEES CONTRE LES RISQUES DE DEFAILLANCE DES DEBITEURS PAR :

- L'EMISSION DES PARTS SUBORDONNEES S ET DE LA PART RESIDUELLE.
- LA CONSTITUTION D'UN DEPOT DE GARANTIE⁵.
- LA MARGE EXCEDENTAIRE EGALE A LA DIFFERENCE POSITIVE ENTRE LE RENDEMENT DES CREANCES ET LE COUT DU PASSIF.
- LE MECANISME DES AVANCES TECHNIQUES⁶.

⁵ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

⁶ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Rapport de Gestion**POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM**

	Parts P1	Parts P2	Parts P3
OPCVM	43.50%	41.90%	16.25%
Autres	56.50%	58.10%	83.75%
TOTAL	100%	100%	100%

NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS

rimestriellement, le fonds est tenu de payer et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2011 respectivement à la date de paiement du 15-02-2011 et du 15-05-2011.

Les commissions nettes	15-02-11	15-05-11
Société de gestion	29 311,589	26 961,811
Recouvreur	29 311,589	26 961,811
Dépositaire	3 664,211	3 370,490
Total	62 287,389	57 294,112

INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

LE 30-06-2011, LE PORTEFEUILLE DE PRETS A TAUX VARIABLE, ACCORDE AUX PERSONNES PHYSIQUES, POUR DES FINS D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT, DETENUS PAR LE « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » SE COMPOSE DE 976 CREANCES POUR UN CAPITAL RESTANT DU DE 24 566 MILLES DINARS SOIT UN AMORTISSEMENT DE 50.87% PAR RAPPORT AU CRD A LA CESSION ET POUR UN TAUX MOYEN PONDERE DE 7.48%⁷.

CETTE DATE, LA DUREE DE VIE MOYENNE RESIDUELLE DES CREANCES DETENUES PAR LE FONDS EST DE 85 MOIS.

CI-APRES, LE TABLEAU TRAÇANT L'EVOLUTION DES CREANCES SUR LA PERIODE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2011 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
janvier	1031	27 183	0.32%	0.34%
février	1028	26 711	0.28%	0.29%
mars	1018	26 252	0.18%	0.35%
avril	1010	25 693	0.67%	0.27%
mai	990	25 180	0.50%	0.26%
juin	976	24 566	0.87%	0.37%

PAR AILLEURS, LE RATIO DE PERTE NETTE, A LA DATE DU 30-06-2011, EST DE 1.61%, NOTONS QUE CE RATIO DESIGNE LE POURCENTAGE DES CREANCES DECHUES ET MARQUERA LE DEBUT DE LA PERIODE D'AMORTISSEMENT ACCELERE, DES LORS QU'IL DEVANCE LE SEUIL DE 3% POUR LA PREMIERE ANNEE, DE 5% POUR LA DEUXIEME, DE 6.5% POUR LA 3EME ET DE 7% POUR LES ANNEES POSTERIEURES.

⁷ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2011.

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DES FONDS AU 30 JUIN 2011 :**Compte d'accueil**

Dénomination du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2011
25% Mars 2016	3	2 895,300	47,897	2 943,197
25% Mars 2016	760	733 780,000	12 133,973	745 913,973
	763	736 675,300	12 181,870	748 857,170

Compte de réserve

	Quantité	Coût d'acquisition
BTZc OCT 2016	2 041	1 499 196,140
TOTAL	2 041	1 499 196,140

L. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires et subordonnées, dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

DONNEES UNITAIRES :**PARTS PRIORITAIRES P1 :**

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 février 2011	5,31%	287,697	46,768	759,071	3,904	3,123
15 mai 2011	5,03%	240,929	48,868	807,939	2,996	2,397

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2011	5,81%	1 000,000	0	0	14,848	11,878
15 mai 2011	5,53%	1 000,000	0	0	13,671	10,937

PARTS PRIORITAIRES P3 :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 février 2011	6,51%	1 000,000	0	0	16,637	13,310
15 mai 2011	6,23%	1 000,000	0	0	15,402	12,322

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts Nets
15 février 2011	6,81%	1 000,000	0	0	17,403	13,922
15 mai 2011	6,53%	1 000,000	0	0	16,144	12,915

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut	Intérêts Nets
15 février 2011	1 503 289,903	87 969,123	70 375,298
15 mai 2011	1 503 289,903	71 453,968	57 163,174

DONNEES GLOBALES :

	Parts prioritaires P1	Parts prioritaires P2	Parts prioritaires P3	Parts prioritaires S	Part résiduelle
Valeur nominale restant due en Début de période	8 630 910	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903
Amortissement en capital	2 869 080	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur nominale Restant due fin de période	5 761 830	10 500 000	4 000 000	4 000 000	1 503 289,903

M. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

Le fonds de réserve a atteint son plafond à la date du paiement du 15-05-2008.

N. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD ⁸ au 30/09/2008	Arrangement à l'amiable
	CD au 31/10/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/12/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	CD au 31/03/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/08/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 31/08/2009	Arrangement à l'amiable Récupération partielle

⁸ CD : Créance Déchue.

	CD au 31/10/2009	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	CD au 31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle

2010	CD au 31/01/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/03/2010	
	CD au 30/09/2010	
	CD au 30/11/2010	
	CD au 30/11/2010	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2011	CD au 28/02/2011	Récupération totale
	CD au 30/04/2011	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 31/05/2011	Garantie en attente de mise en jeu

O. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

SUITE AUX EVENEMENTS SURVENUS EN TUNISIE, UNE MODIFICATION EST INTERVENUE SUR UN DES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS.

EN EFFET, EN DATE DU 25 JANVIER 2011 ET EN RAISON DES INCERTITUDES ECONOMIQUES ET POLITIQUES QUI PESENT SUR LE PAYS VENANT LUI MEME D'ENTRER DANS UNE PERIODE DE CHANGEMENT ET AUSSI D'INSTABILITE, L'AGENCE DE NOTATION FINANCIERE MOODY'S A DEGRADE LA NOTATION SUR LES PARTS PRIORITAIRES DU FCC BIAT-CREDIMMO 2 D'UN CRAN; DE "AAA.TN" A "AA2.TN" SUITE A LA DEGRADATION DE LA NOTE DE LA TUNISIE ELLE-MEME.

PAR AILLEURS, IL A SEMBLE LOGIQUE AUX EXPERTS DE LA SOCIETE DE NOTATION DE MATERIALISER CETTE INCERTITUDE PAR UNE DEGRADATION DE SA NOTATION, ASSORTIE D'UNE MENTION PERSPECTIVE NEGATIVE.

Notation	Notation précédente des parts	Notation actuelle des parts
Parts Prioritaires P1	Aaa.tn	Aa2.tn
Parts Prioritaires P2	Aaa.tn	Aa2.tn
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	Aa2.tn
Parts Subordonnées S	A3.tn	A3.tn

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que désormais les parts prioritaires ont été admises au marché des fonds communs de créance de la BVMT.

P. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.